

**Octroi de l'exclusivité de l'escorte à Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl**  
**La société civile monte au créneau**

La société civile par l'intermédiaire de la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin est montée au créneau le mercredi 16 juin 2004 au Codiam de Cotonou, pour dénoncer le monopole de l'escorte des véhicules d'occasion octroyé à la société Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl.



L'avocat Séverin Maxime Quenum et le pdt de la ligue pour la défense du consommateur Romain Houehou lors de la conférence de presse

Les acteurs de l'escorte de véhicules d'occasion ne sont plus les seuls à combattre le monopole octroyé à la société Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl par le directeur général des douanes et des droits indirects, Justin Sagui. Ils ont désormais avec eux, la société civile béninoise. En effet, la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin a organisé une conférence de presse le mercredi 16 juin 2004 au Codiam de Cotonou pour dénoncer cette exclusivité accordée à la société Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl. D'entrée de jeu, Me Séverin Maxime Quenum, avocat au barreau béninois dont la ligue pour la défense des consommateurs au Bénin a sollicité l'expertise, a dédié cette conférence de presse à tous ceux qui sont impliqués dans l'escorte des véhicules d'occasion et qui ont perdu aujourd'hui l'espoir, à cause de l'incertitude qui plane sur cette affaire. Me Quenum a souligné le méli-mélo entretenu par le directeur général des douanes et des droits indirects Justin Sagui qui, par une mauvaise interprétation d'une communication en conseil des ministres, a dans un premier temps résilié les agréments accordés à une quinzaine de sociétés qui exerçaient cette activité. Dans un second temps, il les a renouvelés pour un mois à certains, un an à d'autres puis, dans un troisième temps, il les a résiliés définitivement. Pourtant, le même directeur général Justin Sagui avait convenu avec ces sociétés, avant de leur renouveler les agréments qu'il a ensuite définitivement résiliés, le paiement d'une caution variant entre 25 et 50 millions de francs cfa, l'achat d'une vingtaine de véhicules Pick-up, de téléphones portables et de la construction de nouveaux parcs aux frontières avec les autres pays. " Aujourd'hui, les responsables de ces sociétés ont rempli toutes les conditions contenues dans le cahier des charges. Ils ont investi plus de 600 millions de

francs cfa pour la construction de ces nouveaux parcs. Ils ont déjà acheté 5 véhicules 4 x 4 et des téléphones portables. Une semaine après, on leur annonce que les agréments leur sont retirés. Les cautions sont toujours bloquées. La décision du Dg des douanes est abusive et illégale. Il y a eu une négation du droit et de la morale. Ce qui a été fait conduira à terme, à décourager l'initiative privée et l'étouffement de la libre concurrence ", a déclaré Me Quenum.

**Violation du code des marchés publics**

Me Quenum estime que le monopole accordé à Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl a été fait en violation du code des marchés publics. En effet, selon le conférencier, pour un marché de ce genre ou la douane cède certaines prérogatives qui lui étaient dévolues, un appel d'offres en bonne et due forme devrait être lancé, ce qui permettrait à tous ceux qui le souhaitent d'y prendre part. Ce qui n'a pas été le cas. L'escorte de véhicules d'occasion a été confiée à la société Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl gré à gré. " C'est de la spoliation.

**" C'est de la spoliation. On vient de faire le lit à la mafia et au crime organisé "**

On vient de faire le lit à la mafia et au crime organisé ", a-t-il poursuivi. Pour celui-ci, la décision du directeur général des douanes et des droits indirects, Justin Sagui fait courir d'énormes risques au Trésor public car, les responsables de ces sociétés d'escorte ont déjà saisi les tribunaux. Il y a dans cette affaire, inexécution contractuelle qui sera soumise à la censure du juge. " L'Etat risque d'être

condamné à payer des milliards de francs cfa ", a conclu Me Quenum. Le président de la Ligue pour la défense des consommateurs au Bénin, Alain Houéhou, a précisé que le monopole octroyé à Défi emplois jeunes escorte du Bénin Sarl, hypothèque non seulement les 25 milliards de francs cfa que ce secteur rapporte à l'Etat béninois par an et les 250.000 emplois qu'il génère. De plus, il viole le droit au choix des consommateurs en son article 4. " Il paraît injuste qu'un secteur soit conduit vers un monopole, car cela n'avantage pas le consommateur, celui qui a le monopole fixant le prix qu'il veut. Il faut sauver ce secteur qui est en déconfiture ", a déclaré M. Houéhou.

Boubacar Boni Biao

**Coopération Nord – sud**  
**L'association « Le lien du cœur » tend la main au 7ème arrondissement**

Mr Alain Lang, vice président de l'association « Le lien du cœur » basée à Luxembourg a effectué du 12 au 16 Juin 2004 une visite de travail dans le 7ème arrondissement de Cotonou. Ce séjour de M. Lang s'inscrit dans le cadre d'une solidarité agissante entre l'association internationale ayant pour vocation, l'assistance aux populations les plus démunies dénommée «Le lien du cœur» et le 7ème arrondissement de Cotonou.

Identifier les besoins des populations les plus démunies du 7ème arrondissement en vue de mieux les assister, c'est l'objectif qui sous-tend le séjour au Bénin de Mr Alain Lang, vice président de l'association Luxembourgeoise « le lien du cœur ». Pendant cinq jours, Mr Lang a visité des écoles, des dispensaires, des espaces de jeux et des structures de prestations de service du 7ème arrondissement de Cotonou. Le vice président de l'association « le lien du cœur » a également échangé avec les populations sur leur mode de vie et pris connaissance des pratiques culturelles ayant cours dans le 7ème arrondissement de Cotonou. Selon Mr Lang, cette visite au Bénin permettra à son association d'avoir une idée assez claire des besoins et attentes des populations. Ce qui, aux dires de Mr Lang, permettra à l'association « le lien du cœur » de savoir quel type d'assistance ap-

**Cérémonie de remise de diplôme à l'Aat**  
**La 1ère promotion d'étudiants en management aéroportuaire primée**

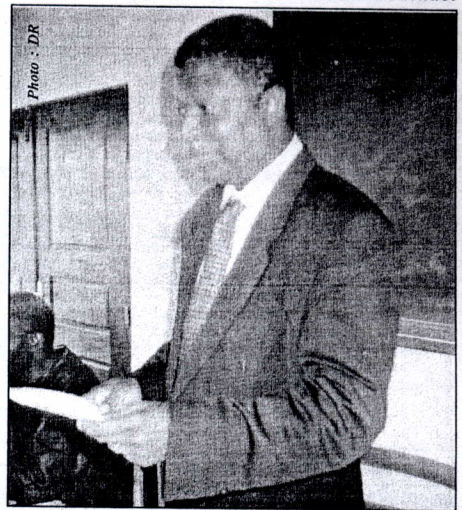
Les étudiants de la 1ère promotion formée en " Gestion du transport aérien et management aéroportuaire " au Centre d'étude touristique (Cet) de l'Agence africaine de tourisme ont reçu le mardi 15 juin 2004, à l'issue de quatre mois d'études leur attestation de fin de formation

Février 2004 - juin 2004. Après quatre mois de formation en " Gestion de transport aérien et management aéroportuaire ", ils étaient trois étudiants à recevoir le mardi 15 juin 2004 leur diplôme de fin d'études au Centre d'étude touristique (Cet) de l'Agence africaine de tourisme (Aat). La cérémonie, riche en couleurs, a regroupé un nombre remarquable de parents, amis et autorités de l'établissement venus partager avec les récipiendaires, leur joie de faire désormais partie des diplômés reconnus de la très célèbre Association internationale du transport aérien (Iata). Pour le directeur de l'Agence africaine de tourisme, M. Richard Lohento en effet, le diplôme reçu par les récipiendaires, et seulement délivré par le Cet, seule école de la sous-région francophone africaine autorisée par l'Iata à le faire, reste un outil internationalement reconnu. Ce qui ouvre, dit-il, en dehors du Bénin, les portes du monde du transport mondial aux récipiendaires. M. Lohento a salué chez ces derniers l'ardeur au travail et l'engagement dont ils ont fait preuve durant leur formation pour vaillamment surmonter maintes et mouttes épreuves. Il a rassuré les récipiendaires de ce que dorénavant, ils ont en main la maîtrise

des outils modernes de gestion de leur métier, car s'est-il enorgueilli, au Cet, l'accent dans la formation est mis aux méthodes et pratiques adaptées aux standards internationaux. Un plus pour eux, dira-t-il, à l'heure de la mutation générale observée aujourd'hui dans le monde du transport aérien. Le représentant des récipiendaires, Mme Tossou Christiane a loué, au nom de ses pairs, le mérite des autorités du Cet pour avoir pris l'initiative de dispenser au

Bénin, le module de formation en gestion du transport aérien et management aéroportuaire qui reste la dernière-née des gammes de ses produits de formation. Elle a exprimé la gratitude du corps étudiant au professeur Paul Gongu, ancien directeur de l'aviation civile grâce à qui la formation a eu lieu et rassuré de ce que les nouveaux diplômés porteront très haut, le flambeau de l'initiative entamée par le Cet.

Askanda bachabi



M. Richard Lohinto, directeur de l'Aat congratulant les récipiendaires

ball. Le vice-président de l'association « le lien du cœur » a promis aux populations du 7ème arrondissement de Cotonou, l'envoi d'un conteneur de matériels. Eugène Aballo

**Communiqué**

Le «Centre Multi-Service Plus» informe les candidates et candidats au BTS ivoirien filière bureautique et secrétariat, qu'il organise des travaux dirigés conformément aux programmes ivoiriens en vigueur à partir de septembre 2004.

Par ailleurs, les candidats au CAP/EB ; DAP I et DAP II, les opératrices de saisie en fin de formation, les étudiants et cadres en quête de rapidité au clavier, sont invités à une formation accélérée dont la durée est d'un mois au maximum à raison de deux (02) heures par jour avec obligation de résultat.

**Début de la formation : Juillet 2004.**  
**Fin de la formation : Septembre 2004.**  
**Matin : Providence à Akpakpa**  
**Soir : EIC-Dauphine**  
**Tél : 31 53 65 / 28 43 39 / 47 19 87**